

Force du franc et marché du travail dans l'optique des employeurs

Sauvegarder notre compétitivité, refuser de nouvelles charges

L'horizon s'assombrit pour l'économie suisse – en raison surtout de la surévaluation du franc. L'Union patronale suisse milite pour que l'on accorde aux entreprises suffisamment de marge de manœuvre pour leur permettre de réagir à la force du franc. Elle s'engage pour la sauvegarde de la libre circulation des personnes et l'application efficace des mesures d'accompagnement. Elle s'oppose à de nouvelles charges sur les entreprises. **Par René Pfister**



Photo: Peter Klauzner/Keystone

Le directeur Thomas Daum et le président Valentin Vogt lors de la conférence de l'UPS à Berne.

Si, comparativement à d'autres, la situation économique de la Suisse est encore bonne, les entreprises de notre pays n'en vont pas moins au devant de temps difficiles. En plus des problèmes financiers planétaires et des perspectives conjoncturelles moroses, c'est la situation monétaire qui assombrit leur horizon pour les mois à venir. La conférence de presse d'automne organisée à Berne par l'Union patronale suisse a porté sur le problème du franc fort et a bénéficié d'un regain d'actualité du fait du revirement de tendance observé sur le marché du travail: pour la première fois depuis la fin de 2010 en effet, on a vu le taux de chômage remonter en octobre.

Hausse des coûts salariaux unitaires

Pour les employeurs, le franc reste clairement surévalué et met particulièrement à rude épreuve la compétitivité de notre économie d'exportation. Cette réalité est aggravée par l'évolution des coûts du travail et des coûts salariaux unitaires, qui ont sensiblement augmenté en Suisse depuis 2000

par rapport à l'étranger. Si le franc ne retrouve pas bientôt une parité de Fr. 1.30–1.40 pour un euro, il risque d'entraîner des dommages structurels touchant toute l'économie, avec démantèlement d'emplois et transferts de production à l'étranger. Pour contrer cette évolution, et dans l'intérêt des travailleurs eux-mêmes, il faut laisser aux entreprises, insiste la direction de l'UPS, la possibilité de prendre des mesures touchant le personnel, telles que prolongement du temps de travail, réduction de salaires ou encore – à titre exceptionnel – versement de salaires en euros. Ces mesures doivent toutefois être décidées de manière responsable et dans le dialogue avec les travailleurs, a souligné M. Vogt.

Préserver nos atouts comparatifs

A l'adresse du Parlement renouvelé et pour la législature à venir, la direction de l'UPS a jugé nécessaire de formuler à nouveau les exigences fondamentales des employeurs. Il s'agit pour les années à venir de «préserver les atouts comparatifs de notre place économique tout en intensifiant les

efforts de réforme». Pour l'UPS, plusieurs exigences sont prioritaires:

- La flexibilité qui caractérise actuellement le marché suisse du travail doit être maintenue. Il faut donc rejeter les restrictions que de nouveaux réglages pourraient apporter à cette flexibilité, tels que les salaires minimaux légaux, l'obligation générale de plans sociaux ou le durcissement des dispositions en matière de protection contre les licenciements. Il en va de même de l'extension du droit légal aux vacances.
- L'ouverture au marché du travail européen réalisée au cours de la décennie écoulée doit être poursuivie. Les initiatives sur l'immigration visant à remettre en cause l'accord Suisse-UE sur la libre circulation des personnes et l'ensemble des accords bilatéraux I sont dès lors à rejeter.
- L'assainissement de l'assurance-invalidité doit être mené à bien par l'application rigoureuse des révisions 5 et 6a de l'AI et par l'adoption rapide de la révision 6b de cette même AI.
- Les paramètres de la prévoyance professionnelle, en particulier le taux de conversion minimum, doivent être adaptés rapidement à une plus longue espérance de vie et à la baisse des rendements sur le marché des capitaux.
- Le processus de la 12^e révision de l'AVS doit être mené tambour battant. Il faut flexibiliser et relever l'âge de la retraite afin de mettre en harmonie notre principale assurance sociale avec l'évolution démographique.

Les employeurs eux-mêmes se sentent des obligations, par exemple aux titres de l'intégration des personnes handicapées dans la vie active, du maintien en emploi de travailleurs âgés, ainsi que d'un fructueux partenariat social, seul capable de maintenir à distance les politiques interventionnistes.

Pas d'excès de réglementation

Le directeur Thomas Daum a confirmé le bilan positif de la libre circulation des personnes avec l'UE/AELE tant pour les entreprises que pour le marché du travail et le recrutement de main-d'œuvre

qualifiée. En même temps, il a rappelé que l'UPS est favorable à une application rigoureuse des mesures d'accompagnement (FlaM), et condamne clairement les cas de sous-enchère salariale et sociale ou d'indépendance fictive malheureusement récurrents. Elle s'engage activement pour l'éradication des points faibles au niveau de l'exécution des FlaM et s'efforce de combler les lacunes de la loi. Pour Thomas Daum, néanmoins, l'élément décisif est qu'à l'avenir, l'application des mesures d'accompagnement vise exclusivement à lutter contre les abus: «Elles ne doivent pas servir

«L'UPS soutient une application rigoureuse des mesures d'accompagnement FlaM»

de prétexte à une réglementation systématique du marché du travail.»

Dans la perspective d'éventuelles nouvelles mesures, le directeur a formulé les postulats suivants: Il n'y a pas lieu d'assouplir les conditions légales des interventions sur le marché du travail. Cela vaut notamment pour les contrats-types de travail prescrivant des salaires minimaux obligatoires. Tous les instruments des mesures d'accompagnement doivent être compatibles avec l'Accord sur la libre circulation des personnes. Pour toute nouvelle mesure éventuelle, une mise en balance rigoureuse de ses inconvénients et de ses avantages d'impose. Il faut toujours se demander si des dérapages ponctuels justifient de pesantes interventions sur le marché du travail.

Thomas Daum juge excessif le terme de crise utilisé par les syndicats à propos de l'application des mesures d'accompagnement. «Nous condamnons avec toute la rigueur qui s'impose le comportement des entreprises concernées, mais nous mettons aussi en garde contre des généralisations inacceptables». Rien ne justifie une énorme poussée réglementaire au titre des mesures d'accompagnement. Car en fin de compte, c'est la très grande majorité des

employeurs qui font un usage correct des opportunités offertes par la libre circulation des personnes qui en pâtirait.

Non à l'initiative «6 semaines de vacances pour tous»

Pour terminer, le vice-président Wolfgang Martz a commenté l'initiative de Travail.Suisse «6 semaines de vacances pour tous», qui sera soumise au peuple le 11 mars 2012. A l'instar du Conseil fédéral et du Parlement, l'UPS la rejette. Pour la majorité des salariés en Suisse, elle est inutile; de plus, elle réduit considérablement la marge de manœuvre dont disposent les partenaires sociaux pour négocier des solutions, a souligné M. Martz. Et celui-ci de rappeler, chiffres à l'appui, que de très nombreux travailleurs de notre pays bénéficient déjà dans de nombreuses branches de vacances allant bien au-delà du minimum légal de quatre semaines. «En Suisse, a-t-il ajouté, les salariés ont droit en outre à huit ou dix jours fériés payés. On ne peut donc pas parler d'un déficit de vacances pour les travailleurs de notre pays.»

Le vice-président a aussi mentionné les énormes coûts du travail supplémentaires (près de 6 milliards de francs par année) que l'initiative entraînerait pour les entreprises. Sans parler des dépenses d'organisation et/ou de la perte de valeur ajoutée qu'elle leur vaudrait au surplus. Bon nombre de petites entreprises ne pourraient tout simplement pas supporter ces charges, ce qui mettrait des emplois en péril, a encore averti l'orateur. Enfin l'UPS rejette l'initiative sur les vacances parce que l'économie suisse est déjà aux prises avec des coûts du travail comparativement élevés et qu'elle subit encore aujourd'hui les effets du franc fort: «Dans une telle situation, réclamer plus de vacances est totalement déplacé», a conclu le vice-président Wolfgang Martz. ■